



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.501

Corrigendum 1
(03/2000)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Annuaire

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles

Corrigendum technique 1

Recommandation UIT-T X.501 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

**NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 9594-2
RECOMMANDATION UIT-T X.501**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: LES MODÈLES**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

Source

Le Corrigendum 1 de la Recommandation X.501 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 7 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 31 mars 2000. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 1 de la Norme Internationale ISO/CEI 9594-2.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Correction du rapport d'erreurs 9594/173	1
Paragraphe 20.5 DSA de premier niveau.....	1
2) Correction du rapport d'erreurs 9594/179	1
Annexe J, Tableau J.1	1
3) Correction du rapport d'erreurs 9594/189	1
Paragraphe 26.3 – Opération de modification de liaison opérationnelle et Annexe F	1
4) Correction du rapport d'erreurs 9594/205	1
Paragraphe 20.3.2 – Types de références de connaissance.....	1
Paragraphe 20.3.2.1 – Référence supérieure.....	2
Paragraphe 20.4.1 – Connaissance supérieure.....	2
Paragraphe 20.5 – DSA de premier niveau.....	2
Paragraphe 21.4.2 – Types de DSE	2
Paragraphe 22.2.1.2 – Connaissance supérieure.....	2
Paragraphe 22.2.2.2 – Référence supérieure.....	2
5) Correction du rapport d'erreurs 9594/205	3
Paragraphe 26.2	3
Paragraphe 26.4	3
Paragraphe 26.5	3

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: LES MODÈLES

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

1) Correction du rapport d'erreurs 9594/173

Paragraphe 20.5 – DSA de premier niveau

Modifier le texte du point c) comme suit:

- c) il contient des références subordonnées (de catégorie maître ou miroir) ou des références subordonnées non spécifiques (de catégorie maître ou miroir) qui représentent tous les contextes de dénomination immédiatement subordonnés à la racine du DIT qu'il ne détient pas lui-même.

2) Correction du rapport d'erreurs 9594/179

Annexe J, Tableau J.1

Dans la deuxième colonne intitulée "Permissions requises d'accès aux items protégés d'entrée", ajouter ce qui suit pour les opérations Read et Search:

Pour l'opération Read:

"ReturnDN pour le nom distinctif"

pour l'opération Search:

"ReturnDN pour chaque nom distinctif renvoyé"

3) Correction du rapport d'erreurs 9594/189

Paragraphe 26.3 – Opération de modification de liaison opérationnelle et Annexe F

Ajouter OPTIONAL à la production ASN.1 du composant newAgreement:

NewAgreement [7] **OPERATIONAL-BINDING.&Agreement**
({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL,

4) Correction du rapport d'erreurs 9594/205

Paragraphe 20.3.2 – Types de références de connaissance

Modifier le texte du premier alinéa après "Un DSA peut détenir les types suivants de références de connaissance:" de la façon suivante:

- des références supérieures;

5) Correction du rapport d'erreurs 9594/211

Paragraphe 26.2

Remplacer les deux occurrences de **UTCTime** par **Time**.

Ajouter ce qui suit après la définition ASN.1 de **Validity**:

```
Time ::= CHOICE {
    utcTime          UTCTime,
    generalizedTime  GeneralizedTime }
```

Avant qu'une valeur de **Time** soit utilisée dans une opération de comparaison et si la syntaxe de **Time** a été choisie comme type **UTCTime**, on passera d'une valeur de champ à deux chiffres à une valeur de champ à quatre chiffres:

- si la valeur à 2 chiffres est comprise entre 00 et 49 inclus, on lui ajoutera 2000;
- si la valeur à 2 chiffres est comprise entre 50 et 99 inclus, on lui ajoutera 1900.

NOTE – L'utilisation de **GeneralizedTime** pour empêcher l'interfonctionnement avec des réalisations ignorant la possibilité de choix entre **UTCTime** et **GeneralizedTime**. Cela relève de la responsabilité de ceux qui spécifient les domaines dans lesquels la présente spécification d'annuaire sera utilisée, par exemple les groupes de profil, et quand **GeneralizedTime** peut être utilisé. **UTCTime** ne devra en aucun cas être utilisé pour des dates au-delà de 2049.

Paragraphe 26.4

Remplacer **UTCTime** par **Time**.

Paragraphe 26.5

Remplacer **UTCTime** par **Time**.

Modifier également l'ASN.1 de l'Annexe F.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication